

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

QUINTIDI 25 Frimaire.

(Ere vulgaire)

Lundi 15 Décembre 1794.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n^o. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 45 livres par an, de 24 livres pour six mois, et de 13 livres 10 sols pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égareront, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTAINE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).

Les Souscripteurs et les agens des postes, dont les Abonnemens expirent à la fin de Frimaire, sont invités à les renouveler incessamment, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption, et à s'adresser directement au bureau, sans employer, à Paris, d'agens intermédiaires, dont la négligence expose les Souscripteurs à des retards considérables dans les expéditions, et à des plaintes multipliées que le Bureau ne mérite point.

S U E D E.

De Stockholm, le 11 novembre.

On apprend que notre cour & celle de Copenhague doivent être chargées d'une médiation pour la paix avec la France; mais jusqu'ici l'on n'a rien d'officiel sur cet objet; & il pourra se passer encore quelque tems avant que l'affaire soit mise en train.

Notre ci-devant ambassadeur à Paris, le baron Stael de Holstein, est parti pour un voyage qu'il va faire en Suisse; mais il n'a pas encore dépassé Copenhague, où il a, dit-on, de fréquentes conférences avec le comte de Bernstorff.

Le colonel de Rosenstein vient d'être nommé commandant de notre port & de la flotille de galères qui s'y trouve.

La notification que le roi a faite à ses sujets, en date du 11 octobre, a produit l'effet que, de toutes les parties du royaume, nous voyons arriver des députés qui assurent S. M. de leur fidélité inviolable, & qui remercient le régent des soins infatigables qu'il consacre au bien de la Suede.

Le jeune roi a commencé les cours d'instruction qu'il veut faire dans les différens bureaux de l'administration: il assistera pendant trois mois aux audiences du tribunal de la cour; ensuite il donnera successivement le même espace de tems à sa fréquentation auprès des autres collèges. C'est ainsi qu'il exécute ponctuellement les dernières volontés du roi son pere.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 16 novembre.

Depuis le retour de Vienne de lord Spencer & de

M. Greenville, & l'arrivée de M. Fagel, il se tient de fréquentes conférences entre les ministres & ces négociateurs. Il paroît certain que la première connoissance qu'on donnera des résolutions importantes arrêtées dans ces conférences, n'aura lieu qu'à la rentrée du parlement, fixée irrévocablement au 25 de ce mois.

C'est là que le ministère développera la véritable situation de l'Angleterre vis-à-vis de ses alliés & vis-à-vis de ses ennemis. Il perce déjà que la médiation des cours de Suede & de Danemarck sera acceptée; mais on ne se dissimule pas que si la France consent à la paix, sa première condition sera la restitution des isles que nous lui avons enlevées, tant aux Indes-Occidentales que dans la Méditerranée.

Les partisans du ministère, dans la vue de lui donner une grande considération, assurent que dans le moment actuel il est très-sérieusement question d'une descente sur les côtes de Normandie, & que cette expédition sera non-seulement protégée par la grande escadre de l'amiral Howe, mais par différentes divisions de bâtimens de guerre qui ont été employés jusqu'ici à protéger notre navigation sur toutes nos côtes. Les papiers de l'opposition observent assez judicieusement que ce projet ne sauroit être exécuté trop promptement; d'abord à cause de la saison qui va devenir très-orageuse, & en second lieu, parce que les dernières nouvelles reçues de France annoncent que le gouvernement vient de rattacher à la république, par des mesures de bienveillance & de douceur, nos alliés de la Vendée, qui sont désormais dégoûtés de servir contre leur patrie.

Les dernières lettres reçues des Antilles portent que les français se maintiennent toujours dans leur position à la Guadeloupe. Les noirs commencent à exciter des troubles à Sainte-Lucie, & l'armée de sir Charles Grey, destinée

à conserver toutes ces îles, n'est plus que de 2700 hommes en état de servir.

S'il faut en croire des rapports venus de Corse, les habitans de cette île sont extrêmement divisés entr'eux, & les états d'Italie sont dans un état alarmant de fluctuation sur l'affection qu'ils ont pour nous & qu'ils indiquent vouloir porter sur les français, pour peu que la république se montre disposée à leur accorder la paix & son commerce.

Le fameux procès de Thomas Hardy a attiré, comme on sait, une foule incroyable d'auditeurs : c'étoit la cause de la liberté civile de tout le peuple anglais. Le solliciteur-général a eu beau s'évertuer pour trouver un coupable dans cette cause, l'éloquence vive & entraînée de l'avocat Erskine a triomphé dans la défense de l'accusé. La conclusion de son discours est trop empreinte de l'amour général de l'humanité & des principes éternels de la justice des gouvernemens, pour que nous ne la mettions pas sous les yeux de nos lecteurs :

« Où donc sont les preuves sur lesquelles vous prononcerez que l'accusé est convaincu d'avoir médité la mort du roi ? Qu'importe qu'elles soient admissibles, si elles ne sont pas concluantes ? Or, le sont-elles ? Non. Une preuve réelle est fondée sur les loix éternelles de la justice : on la trouve dans les ouvrages de philosophie, ou dans les leçons de l'histoire. Recourra-t-on aux procès d'état qui ont précédé, pour convaincre ce prisonnier ? Dans ces procès d'état, vous trouverez des exemples d'oppression ; vous trouverez des exemples de cruauté ; vous trouverez des exemples d'assassinats. Plusieurs de ces affreux procès ont été biffés par les parlemens postérieurs. En cela même, à mon avis, ils ont commis une faute contre la société. Au lieu de les effacer des registres, je voudrais qu'ils parussent gravés sur les murs de nos cours de justice, en caractères de feu, comme ceux qu'expliqua le prophète du seigneur au tyran consterné de l'Orient, afin de servir d'une redoutable leçon aux juges & aux jurés, & de leur apprendre comment on a osé autrefois violer les loix sacrées de la justice. Faites voir aux hommes que la gloire de l'Angleterre consiste dans ses loix. Montrez-leur que nous avons ici assez d'avantages pour mépriser les charmes de la nouveauté. Convainquez-les qu'en Angleterre, l'homme innocent peut marcher tête-levé, avec un noble orgueil, parce qu'il sait que les loix de son pays le protègent. C'est par-là que vous attirerez dans cette heureuse contrée, tous ceux qui sont persécutés dans les autres pays. Ils y accourront avec toutes leurs richesses, parce qu'ils sauront qu'ici l'innocence est en sûreté.

« Le moyen, MM., de faire aimer au peuple son gouvernement, c'est de lui montrer qu'il est aimé du gouvernement. Vous pouvez effrayer les esprits par des punitions ; mais vous ne gagnerez jamais les cœurs que par la bonté. . . . Voyez l'exemple du Brabant. Les habitans réclament leurs droits ; l'empereur fait marcher ses troupes contre eux & rétablit le calme ; mais ce n'étoit qu'un calme momentané, comme on en voit quelquefois dans les abîmes de l'Ethna ou du Vésuve, avant ces éruptions effroyables qui couvrent tout le pays d'alentour de ruines & de désolations. A peine l'orage se fut-il formé, qu'on vit les flatteurs du pouvoir, les esclaves de la cour se dérober au combat par la fuite, le peuple reprendre ses droits, & les français être reçus, non comme conquérans, mais comme libérateurs. Si le peuple avoit aimé son gouvernement, jamais les français, quoiqu'armés aujourd'hui de toute la force des géans de l'antiquité, n'auroient pu

s'emparer de ce beau pays. On les auroit vus comme ces géans, écrasés & ensevelis sous leurs propres ruines. Nous avons encore une leçon terrible de ce genre dans la séparation de l'Amérique perdue pour la couronne anglaise. Ne cherchez point à diviser le peuple ; efforcez-vous au contraire de l'unir. Faites que tous les individus s'aiment les uns les autres : rendez-les heureux, & vous trouverez en eux un rempart inexpugnable contre les traîtres de l'intérieur & les ennemis étrangers ».

F R A N C E.

De Paris, le 25 frimaire.

S'il faut en croire quelques lettres de Rome, on y a découvert une conspiration dans laquelle 1200 personnes sont compromises & déjà 50 arrêtées. On ajoute que l'objet de cette conspiration étoit de rendre la liberté au peuple romain, & par conséquent d'enlever aux éminences & aux *monsignors* leur despotisme ; ce qui est regardé comme un grand attentat dans toute la hiérarchie cléricale. Il faut attendre des nouvelles ultérieures de ce grand, ou petit événement.

Les lettres de Perpignan portent que l'armée des Pyrénées-Orientales a tellement resserré le fort & le port de Roses, qu'on a déjà sommé cette place de se rendre ; sur son refus, elle va être bombardée par terre & par mer. Les Espagnols comptent si peu sur la longue tenue de cette dernière clef de la Catalogne, qu'ils travaillent avec activité à former des ouvrages de défense autour de Gironne, la seule ville qui se trouve entre Roses & Barcelonne.

Dans toute l'Espagne, le projet de levée en masse du peuple n'a aucun succès, malgré les homélies du duc de la Alcudia. On sait à Madrid que des frégates françaises croisent à la hauteur de Bilbao ; & quoique l'escadre espagnole soit, dit-on, dans le golfe de Biscaye, un ordre du ministre a établi un embargo sur les bâtimens de commerce qui étoient à la veille de sortir de ce port de la Galice.

On écrit de Brest que dans peu de temps nos flottes fuseront sans doute pour faire trembler l'Angleterre sur mer comme sur terre. Vingt vaisseaux de ligne & quatre frégates sont en construction dans ce port. Il y aura l'été prochain 71 vaisseaux de ligne & un nombre bien supérieur de frégates.

C'est avec raison que toutes les mesures sont prises pour achever les travaux avec la plus grande rapidité ; car les anglais aussi ne négligent aucun moyen d'accroître leurs forces pour la campagne prochaine. Les recrutemens se font avec promptitude dans les trois royaumes. Vingt-quatre frégates & neuf vaisseaux de ligne sont en construction dans les ports de l'Angleterre, & seront prêts au printemps prochain. Ces détails prouvent combien il seroit impolitique de nous endormir dans l'espoir trompeur d'une paix incertaine, à laquelle du moins nous ne pouvons penser avec l'Angleterre.

Toutes les nouvelles de l'étranger attestent le désir bien prononcé des cours coalisées, d'arriver à une pacification avec la France. L'orgueil des rois essaie vainement de dissimuler le besoin qu'ils ont de la paix ; ce besoin perce jusques dans les mesures qu'ils disent prendre pour

continuer la guerre. L'Angleterre elle-même pressent, que si elle est obligée de céder au vœu de son peuple & de ses commerçans qui demandent unanimement la cessation des hostilités, il faudra qu'elle renonce à l'excès des prétentions qu'elle avoit inconsidérément affichées. Les politiques les moins clairvoyans ont observé le changement subit qui s'est fait dans toutes les cours de la coalition à l'égard des émigrés français. On les chasse exactement de par-tout, non-seulement comme traîtres, mais encore comme des hommes trompeurs, qui ont abusé nos ennemis sur la véritable force de la république. Ceci indique au moins, que ces cours n'ont pas intention de déplaire à un grand peuple libre, qu'elles ne désignent plus comme l'ennemi commun, depuis qu'il a adopté des principes de justice & d'équité si opposés à ceux qui avoient si fort épouvanté l'Europe pendant les jours d'anarchie & de tyrannie dont nous sommes si heureusement délivrés.

Tout porte donc à penser que le retour intérieur à l'ordre doit bientôt consolider la grande affaire de la régénération de la liberté nationale. La convention a fait faire un grand pas à cette régénération, on rassemblant dans sa main toutes les parties de l'administration que l'intrigue lui avoit enlevées, & que l'égoïsme avoit viciées : on a calculé, enfin, la somme énorme des abus de toute espèce qu'avoit engendré la dernière tyrannie, & on travaille avec ensemble à les extirper.

Chaque fois que Robespierre avoit besoin de recrues pour lutter avec effort contre les lumières de la raison, il se formoit une phalange avide & dévastatrice de collaborateurs, dont les dépenses ruineuses sembloient ne lui rien coûter; & en effet le peuple seul formoit l'aliment de ces agences si avides qui appauvrissoient le trésor national. On se gardoit bien d'observer que le nombre des gouvernans étoit presque égal à celui des gouvernés sur presque tout le sol de la république, ce qui est un principe abominable de destruction & de ruine. Mais enfin tous les maux qui ont dû en résulter sont aujourd'hui connus, & c'en est assez pour que le gouvernement s'occupe sans relâche du soin d'y remédier.

Déjà on a vu combien il étoit ruineux d'établir dans cette commune des ateliers d'armes, dont le prix devoit presque incalculable, vu la cherté des subsistances & la cherté non moins considérable des déplacements d'hommes & de matières. Des malveillans ont pris texte d'une réforme, devenue nécessaire dans cette partie comme dans d'autres, pour exciter des rassemblemens parmi les ouvriers; mais un décret & une proclamation ont arrêté ce premier effort de la malveillance. Voici la proclamation :

Proclamation des représentans du peuple composant les comités de salut public, de sûreté générale, de législation et de la guerre, du 23 frimaire, l'an 3^e. de la république française, une et indivisible.

CITOYENS,

Des ouvriers employés à la fabrication des armes, à l'atelier dit des Sans-Culottes, aux ci-devant Miramionnes, agités sans doute par des malveillans, se sont permis de provoquer, par la violence, d'autres ateliers à un rassemblement. Le prétexte a été des réclamations à présenter à la convention nationale. Un grand nombre d'ouvriers aient aimé s'exposer aux suites des menaces, que de troubler la tranquillité publique par une démarche inconsiderée.

Honneur soit rendu à ces bons citoyens! mais aussi que les perturbateurs sachent que les regards de l'autorité les surveillent; qu'elle saura les atteindre & les punir.

Citoyens, évitez les pièges qui vous sont tendus: si vous vous laissez aller aux suggestions des agitateurs, vous alligez la république & vous vous nuisez à vous-mêmes. Gardez-vous d'être involontairement les complices de vos ennemis intérieurs: une journée perdue par vous & pour vous, est une journée gagnée pour vos ennemis du dehors.

Que vos réclamations soient paisibles, & présentées suivant la forme déterminée par la loi. Ce n'est point dans le trouble que se repose & se fixe la balance de la justice: c'est elle, c'est la justice seule que vous entendez réclamer; c'est elle seule que vous doivent les représentans du peuple: ils ne peuvent se déterminer que par l'équité de vos demandes; l'agitation & les rassemblemens sont souvent les indices ou les pièges de la malveillance.

Ne souffrez pas, braves ouvriers, qu'en vous mettant dans le cas d'être confondus avec de mauvais citoyens, & confiez sans crainte vos intérêts à la sollicitude des représentans du peuple; ils n'oublieront jamais que s'il en est parmi vous qui se sont efforcés de vous égarer, votre amour pour la république n'a cessé de concourir avec joie à forger la foudre destinée à renverser les trônes, & à maintenir la liberté & l'égalité sur la base tutélaire des loix.

Assurée de votre civisme, forte de son devoir & de la confiance unanime du peuple français, la convention nationale tiendra avec énergie les rênes du gouvernement; comprimera avec fermeté la malveillance, & saura préserver d'écarts dangereux de bons citoyens chers à leurs familles, & qui chérissent la république.

Les représentans du peuple composant les comités de salut public, de sûreté générale, de législation et de la guerre..

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

SALLE DE LA LIBERTÉ.

Suite de l'analyse du procès du comité révolutionnaire de Nantes.

Séance du 22 frimaire.

Quelques témoins à charge ont encore été entendus, & plusieurs à décharge.

Réal a observé que les seize accusés dont la défense lui est confiée, ne feront entendre que huit témoins à leur requête.

Plusieurs autres accusés ont déclaré qu'ils ne feront assigner aucuns témoins; & qu'ils s'en rapportent entièrement à la conscience des jurés.

Chaumont, député à la convention nationale, a déclaré ne connoître aucun des faits énoncés en l'acte d'accusation contre Carrier. Interpellé par celui-ci de s'expliquer sur la conduite qu'il a tenue dans sa mission. Il a répondu qu'il avoit appris que cet accusé s'étoit bien comporté à port Malo & port Solidor; qu'il avoit fait des démarches pour faire mettre en liberté plusieurs volontaires égarés, dans le tems du fédéralisme; qu'il y avoit réussi, & que ces deux communes lui en avoient témoigné leur reconnaissance.

Létoublon, grenadier-gendarme près la convention, assigné à la requête de Carrier, a déclaré n'avoir rien à dire contre ce représentant.

Carrier a fait quatre questions, sur lesquelles il a interpellé le témoin de répondre. Sur la première question : « Si à la colonne où il servoit on faisoit fusiller à l'instant les brigands » : il a répondu que les prisonniers étoient conduits dans un dépôt, & ensuite fusillés ; mais qu'il ignoroit par quel ordre. Sur la seconde question : « Si des brigands malades ou blessés, & déposés à l'hôpital de Château-Gonthier avoient été jettés à l'eau » : il a répondu qu'il ignoroit. Sur la troisième question : « S'il avoit vu fusiller des brigands au pont de Cé & à Saumar » : il a répondu qu'il en avoit été témoin ; mais qu'ils avoient été jugés. Enfin, sur la quatrième question : « Si l'on avoit noyé à Angers » : il a répondu qu'il n'en avoit pas eu connoissance.

Parat, Brout & Rode, aussi grenadiers-gendarmes près la convention, assignés de même & interpellés par Carrier sur les mêmes faits, ont répondu qu'ils en avoient entendu parler.

Carrier s'est écrié : La terreur est telle qu'on n'ose dire la vérité ! — Murmures.

Brout a répondu qu'il ne craignoit rien.

P. Crosnier, aussi témoin à décharge, âgé de 48 ans, ex-fermier, inspecteur des relais militaires à Nantes, qui se disoit, quelque tems avant le 31 mai, attaché au comité de sûreté générale, que Carrier a annoncé dans l'une des précédentes séances être incarcéré, parce qu'il alloit fréquemment chez lui, a déclaré avoir connu Carrier au café de Beaucaire à Paris, où se réunissoient les patriotes, l'avoir vu depuis à Montaigu, où il accueillit des brigands qui vinrent se rendre à lui.

Arrivé à Nantes, a continué Crosnier, je fus chargé de commander l'artillerie & d'aller chercher des grains dans la Vendée : je recevois les ordres du représentant Carrier. J'ai entendu parler des noyades à Nantes, mais il y avoit alors des crises violentes : on amenoit journellement des brigands : le peuple de Nantes demandoit pourquoi on les amenoit ; pourquoi on ne les fusilloit pas : il disoit qu'ils apportoient la peste.

Un jour, a ajouté Crosnier, que je conduisois dans cette ville, sur une voiture, deux chasseurs grièvement blessés, quatre bateaux chargés de brigands descendoient la Loire ; le peuple, indigné du traitement que ces deux chasseurs avoient reçu de la part des brigands, vouloit précipiter ceux qui passaient dans ces bateaux, & exprimoit sa vengeance contre eux. Enfin, j'ai vu Carrier à l'affaire de Mortagne ; il s'y est bien montré.

Plusieurs témoins, assignés à la requête des accusés, ont rendu un témoignage favorable à Prou aîné, à Forget, à Vie, à Chartier, à Bologniel, à Mainguet, aux deux Naud, à Goullin & autres.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence de REUBELL.)

Séance du 24 frimaire.

Hier Molveau, député de la Meurthe, mis hors de la loi, avoit écrit à la convention pour réclamer contre le décret qui le frappe ; Isnard & Fermond écrivent aujourd'hui pour le même objet. Ces députés demandent tous trois à être jugés : ils retracent les maux qu'ils ont soufferts,

traînant une vie affreuse au fond de noirs souterrains & sans aucune communication avec les hommes. — L'assemblée accueille ces lettres avec intérêt, & le renvoie à l'examen des comités chargés de cette affaire.

Les administrateurs du district de Versailles annoncent que le calme est rétabli dans cette commune ; on recherche les chefs du mouvement qui a eu lieu. — Insertion au bulletin.

Lecointre, de Versailles, dit que les ouvriers employés dans cette commune, à la fabrication des armes, n'ont participé en rien à ce léger mouvement.

Un membre propose un projet de décret relatif au paiement de diverses indemnités dues aux Suisses réformés. Lecointre, de Versailles, demande en quelle monnoie se fera ce paiement : la république n'en a qu'une, dit un membre.

L'assemblée s'oppose à toute discussion à cet égard. Renbell observe que c'est ici un objet de diplomatie, & le tout est renvoyé au comité de salut public.

Grégoire fait un rapport étendu dans lequel il expose de nouveau, combien de honteuses dégradations ont été commises dans la république sur les monumens des arts. Qu'importoit qu'ils fussent l'ouvrage du despotisme. Les pyramides d'Egypte aussi, ont été élevés par & pour la tyrannie : faut-il les renverser dans la poussière.

Grégoire excite le zèle de tous les citoyens à arrêter le cours de ce vandalisme destructeur, & à dénoncer ceux qui se sont rendus coupables de pareils excès. Honorer les arts, dit-il ; encourager, protéger ceux qui les cultivent, c'est aussi battre les anglais. Nul doute, que ces mutilations, ces dégradations dont on se plaint, n'aient été en secret l'ouvrage de nos ennemis & de leurs agens. L'opinant, cherche sur-tout, à réveiller le zèle des municipalités. Chaque commune a encore son petit Robespierre, ce sont ces gens là qu'il faut surveiller & réprimer.

Les arts, l'agriculture, le commerce se tiennent, & sans eux point de prospérité publique.

Ce rapport, vivement applaudi, sera imprimé & inséré au bulletin.

L'assemblée renvoie à la commission créée pour cet objet diverses propositions faites sur l'agence des loix & la question de savoir s'il est utile de la conserver.

Divers membres appellent encore la sollicitude de la convention sur le service des postes, qui est prêt d'être interrompu ; & qui souffre les plus affligeans retards. Ils font sentir de quelle importance il est que les communications entre Paris & les départemens ne soient jamais arrêtées.

L'assemblée accorde 300 mille livres aux habitans de Bédoin, pour les aider à reconstruire leurs habitations.

Divers décrets particuliers sont rendus.

* * Tableau des prisons de Paris sous le regne de Robespierre. A Paris, chez Michel, rue Hautefeuille, n.º 36. Prix, 35 sols, franc de port.

Ce monument historique de la tyrannie se fait lire avec un véritable intérêt : il contient des anecdotes récentes & vraies, & très-propres à inspirer une juste horreur pour les monstres qui se sont joués aussi insolamment de la liberté & de la vie de tant de citoyens français.